

Délibération n°2026-09-24-09-Modifications du Tableau des Effectifs

Sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI.

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre 2026 à 18 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis, après convocation adressée par Lelio PEDRINI, Président, le 17 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités.

Modifications du Tableau des Effectifs

Vu la nécessité de créer et de supprimer différents postes pour permettre la mise à jour du tableau actuel des effectifs.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2026.

Considérant que Monsieur le Président propose de procéder aux modifications du tableau des emplois, telles que mentionnées dans l'annexe associée, sachant qu'il y sera fait référence dans le cadre des arrêtés et des contrats de travail.

Considérant que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Considérant que dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'ensemble des postes créés pourront être pourvus par un agent contractuel en cas d'absence ou de vacance temporaire du poste, qu'à cette fin un contrat à durée déterminée pourra être établi au titre des articles L332-8, L332-13 ou L332-14 du Code général de la fonction publique selon les situations.

Considérant qu'en cas de recrutement d'un agent non titulaire sur un des postes susmentionnés, la rémunération sera fixée sur un échelon relevant de la grille indiciaire du cadre d'emploi du poste et que des primes équivalentes au régime indemnitaire du poste remplacé pourront, le cas échéant, également être versées.

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Proposition de suppression d'emplois à compter du 1^{er} octobre 2026 :

Service	Emploi	Temps de travail	Nb d'h	ETP	Catégorie	Filière	Grades rattachés à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP L332-13 du CGFP L332-14 du CGFP)	Nb de postes total
EHPAD	Agent technique polyvalent	Temps complet	35	1	C	Technique	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Oui	1
EHPAD	Médecin coordinateur.trice	Temps non complet	28	0.80	A	Médico-social	Médecin de 2 ^{ème} classe Médecin de 1 ^{ère} classe Médecin hors classe	Oui	1
SAAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	27	0.77	C	Médico-social	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1
SAAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	17	0.49	C	Médico-social	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1

Proposition de suppression d'emploi à compter du 01/11/2026 :

Service	Emploi	Temps de travail	Nb d'h	ETP	Cat.	Filière	Grades rattachés à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP L332-13 du CGFP L332-14 du CGFP)	Nb de postes total
EHPAD	Agent.e polyvalent.e hébergement	Temps complet	35	1	C	Médico-Sociale	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1

Proposition de suppression d'emploi à compter du 01/12/2026 :

Service	Emploi	Temps de travail	Nb d'h	ETP	Cat.	Filière	Grades rattachés à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP L332-13 du CGFP L332-14 du CGFP)	Nb de postes total
EHPAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	28	0.80	C	Médico-Sociale	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1

Proposition de création d'emploi à compter du 01/10/2025 :

Service	Emploi	Temps de travail	Nb d'h	ETP	Catégorie	Filière	Grades rattachés à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP L332-13 du CGFP L332-14 du CGFP)	Nb de postes total
EHPAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	27	0.77	C	Médico-social	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1
EHPAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	18	0.51	C	Médico-social	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1
SAAD	Auxiliaire de vie	Temps non complet	12	0.34	C	Médico-social	Agent social Agent social principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal 1 ^{ère} classe	Oui	1
EHPAD	Médecin coordinateur.trice	Temps complet	35	1	A	Médico-social	Médecin de 2 ^{ème} classe Médecin de 1 ^{ère} classe Médecin hors classe	Oui	1
EHPAD	Chef du service hôtellerie et cuisine	Temps complet	35	1	B et C	Technique	Adjt technique Adjt tech ppl 2 ^e classe Adjt tech ppl 1 ^e classe Technicien Tech ppl 2 ^e classe Tech ppl 1 ^e classe Agt maitrise Agt maitrise ppl 2 ^e classe Agt maitrise ppl 1 ^{ère} classe	Oui	1

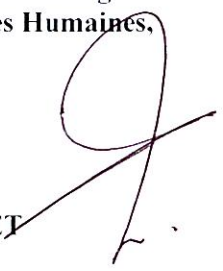
Après en avoir délibéré, le comité syndical (64 voix pour) :

Autorise Monsieur le Président à procéder aux modifications du tableau des emplois, telles que mentionnées ci-dessous et sachant qu'il y sera fait référence dans le cadre des arrêtés et des contrats de travail. (64 voix pour)

« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès du SIVOM, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

**Le Vice-Président délégué
Aux Ressources Humaines,**

Dany CLAIRET



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le **vingt-quatre septembre deux mil vingt-six** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI, Président de l'Assemblée, suivant convocation faite le 17 septembre 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

Etaient présents :

- ✓ Mme Emilie PETIT, déléguée de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ MM. Patrick CONSTANCE, Philippe BULOT délégués de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, M. Nicolas JOSEPH délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ Mme Annie CARINCOTTE, MM. Maurice COFFIN, Joël KMIECZAK, Ludovic LEFEBVRE, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Bernard HECQUEFEUILLE, Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKE, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Philippe DESBONNET, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, René FLINOIS, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mme Dorothee OPIGEZ, M. Marc VERMEESCHE, délégués de la Commune de **d'ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, Mme Valérie LEMAITRE délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ Mme Florence LEROY, M. Samuel GORILLOT, Morgan LAMBERT, Gilles DOURLENS, Claude NICOLE délégués de la Commune de **d'HAILLICOURT**,
- ✓ MM. Jean-Luc LECLERCQ, Christian DEBUCHY, délégués de la Commune de **d'HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, délégué de la Commune de **d'HERSIN-COUPIGNY (présent aux questions 3 et 4)**
- ✓ Mme Lise-Marie MARTIN déléguée de la Commune de **d'HESDIGNEUL-Les- BETHUNE**,
- ✓ M. Jean-Philippe CUVELIER, délégué de la Commune de **d'HOUCHIN**
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de **LA COMTE**,
- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIS, délégués de la Commune de **MAISNIL-Les-RUITZ**,

- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, M. Jérémy ROBBE, Mme Aline MOREAU, M. Thierry TURLURE, Mme Charlotte DESMARETZ, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Stéphane GWIZDZ, délégués de la Commune de **d'OURTON**,
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Samuel BAJEUX, délégué de la Commune d'AUCHEL avait donné pouvoir à Mme Anne-Sophie COLLIEZ
- ✓ M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Jacky LEMOINE
- ✓ M. Gérard DUMONT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Arnaud MONTEWIS
- ✓ Mme Mélissa HEROT, déléguée de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Philippe BULOT
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à Mme Annie CARINCOTTE
- ✓ Mme Jessica DUVIVIER, déléguée de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY avait donné pouvoir à Mme Ophélie WITTKE
- ✓ M. Sébastien FOURNIER, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre BEVE
- ✓ M. Jurgen MAHAUT délégué de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Jérémy ROBBE
- ✓ M. Dylan LAURENT, délégué de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Aline MOREAU
- ✓ Mme Marine MAERTEN, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LEGAY
- ✓ Mme Amélie THILLOY, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Thierry TURLURE
- ✓ Mme Aurélie SEURON, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Charlotte DESMARETZ
- ✓ M. Grégory STACH, délégué de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude STANISLAWSKI

Etaient excusés

- ✓ Mme Véronique DIERS, Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, Nicolas CARRE délégués de la Commune d'**AUCHEL**,
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, délégué de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ Mme Catherine DELETOILLE, déléguée de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Mickaële DEPIN, déléguée de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Philippe BLOND, délégué de la Commune de **d'HAILLICOURT**,
- ✓ M. Maxime DUQUESNOY, Mme Peggy LOISEL, Mme Madeline DEVIGNES délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**,
- ✓ M. Joël PATOUX délégué de la Commune de **d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**,
- ✓ M Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune **LA COMTE**

Mme Emilie PETIT (BAJUS) est désignée Secrétaire de séance